

CR CAC 31 Mai 2021

I. Vote : Approbation du PV du 9 mars 2021

Pas de changement demandé !

Approuvé à l'unanimité (mais validé fin de séance car le quorum non atteint)

II. LPR Information générale et échanges ANR, CPJ, CDI

(V. FERREBOEUF, V. BENZAKEN, T. DORÉ)

Préciput : On ne revient pas sur la partie préciput (utilisation du préciput de l'ANR) que nous avons déjà vu précédemment et qui a été validé par le GT. On attend les décrets et/ou circulaires pour voir s'il faut faire des modifications.

Chaires Professeur Juniors (CPJ) :

SR nous fait un résumé des discussions au GT.

Il s'agit de CDD. durée 3 et 6 ans. Recrutement encadré par un COS. Au terme du contrat, commission de titularisation pour une titularisation en tant que PR2. Seraient concernés 15% des postes ouverts au concours prof.

Les postes seraient environnés d'une enveloppe de 200K€. Financé entièrement par l'ANR. Cette enveloppe ne dépendrait pas de la durée du contrat, mais peut être du projet. Il semblerait qu'il n'y aurait pas de retenue de préciput sur ce budget ANR.

Le CDD lui est financé en plus des postes classique par la Subvention de Charge de Service Public (SCSP) "soclé".

Les CPJ auraient un enseignement allégé.

La représentation syndicale est plutôt contre. Les points évoqués sont: précarité et attractivité, fragilisation des conditions de travail.

SR rappelle les points d'attention.

SR résume "les poste CPJ" pour qui et pourquoi?"

Pour des postes qui ne rentreraient pas dans les cases : interdisciplinarité, en lien avec le privé, thématique en rupture.

Les conditions sine qua non pour accepter les CPJ sont :

a) Financement par l'état via la SCSP (CPJ+ poste PR après titularisation)

b) Protocole d'accord d'amélioration des carrières des EC

-> 40/60 PR/MCF il faut rehausser 100 postes = 200KE à 250 KE/an pour re-pyramider 20 postes/an (10 KE par poste).

4 scénarios sont proposés.

1 : On ne fait pas les CPJ mais on applique le re-pyramidage au niveau national

Les 3 autres scénarios supposent qu'on mette en place des CPJ et plusieurs modalités pour le re-pyramidage, entre le niveau national et le niveau local, avec des intervalles de contribution de l'université différents (dès le début, ou bien à partir de 2025).

Suite à une question dans le chat : Véronique B dit "Pas de vase communicants entre le repyramidage et le CPJ"

CDI de mission :

présentation pas SR :

Durée du contrat définition par la durée de la mission.

L'intérêt n'était pas évident au départ.

Favoriser la mobilité entreprise-université avec un retour assuré dans l'entreprise.

Des collègues (du privé) nous ont dit qu'ils savaient gérer ce type de mouvement. Mouvements qui pourraient se faire sur des statuts ingénieurs. Cela permet de stabiliser des personnes sur des périodes de 6 à 8 ans.

On peut imaginer que le CDI de mission soit stabilisé à l'université avec titularisation.

Scénario 1 : Titularisation à l'université, après un post doc long financé par un CDI de mission

Scénario 2 : suivi par un CDI en entreprise ou ...

Dans tous les cas : accompagnement et suivi RH par l'université.

III. Vote : Charte partenariale (M. MARITON)

A 15h02 il n'y a pas le quorum, donc on passe au point suivant

A 15h12 il manque 3 personnes pour le quorum : 37 au lieu de 40.

Isabelle Demachy arrive : nous sommes à 38

Dernier calcul à 15h14, nous sommes 40 présents (tout du moins connecté.e.s)

Il s'agit d'une commande du Codir 14 Octobre 2020.

Mieux documenter les aspects sensibles de nos partenariats de tout type.

3 dimensions de sensibilité :

1. Sécurité nationale (procédure FSD établie)

2. Géopolitique : risque sur le pays par rapport aux valeurs de l'Université

3. Partenaire : risque sur le partenaire (ses produits ou ses opérations par exemple) ou sur les termes du partenariat proposé (communication par exemple) par rapport aux valeurs de l'Université.

A. Keller demande via le chat des exemples où cette charte pourrait s'appliquer : mais on nous donne pas d'exemple mais des situations générales.

L. Fayard demande via le chat : quel type de partenariats : tous les types formation, recherche ...

Aujourd'hui il s'agit de voter la charte mais ce n'est pas la fin du problème...Il faudra ensuite discuter de son mode d'application. C'est en chantier

Inspirée de Chartes existantes : APT, CNRS, ComUE, IHES des textes ANR et charte du chercheur européen.

Des entretiens avec Gilles Trystram, Directeur d'APT, Emmanuel Ullmo, Directeur de l'IHES, Chantal Monvois, Déléguée de la Fondation APT, Hamid Ouhahioune, Equipe Présidence

Puis on nous présente le texte, que nous avons eu en avance. Une texte court et simple qui résume les valeurs que nous souhaitons défendre.

L'Université Paris-Saclay inscrit ses relations partenariales avec les acteurs de la société dans le cadre de principes conformes aux valeurs qu'elle porte. Elle respecte les normes du droit international et les législations et réglementations des différents pays où elle opère. Elle soutient et respecte les droits fondamentaux définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et reconnaît sa responsabilité de promouvoir ces droits dans la conduite de ses activités. Elle applique depuis 2015 les principes de la charte européenne du chercheur.

Comme établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université développe sa politique partenariale dans le respect du Code de l'éducation, énonçant que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique : il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions ».

En conséquence, lorsqu'elle s'engage dans des relations contractuelles avec des entités externes (institutions d'enseignement ou de recherche, entreprises, associations...) pour des activités de formation, de recherche ou de valorisation, l'Université met en œuvre les principes suivants.

1) Protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation

Lorsque le partenaire pressenti est étranger (ou par extension lorsqu'il représente en France une entité étrangère), le dossier est examiné conformément aux instructions ministérielles avec l'appui du Fonctionnaire Sécurité Défense de l'Université, et soumis à la décision souveraine de l'Etat français d'approuver ou non le projet de partenariat.

Cet examen traite des risques pour la compétitivité économique de la Nation, pour sa capacité de défense, et des risques relatifs à la prolifération d'armes de destruction massive et aux activités terroristes.

2) Respect des valeurs et des libertés

Chacun des partenariats est examiné selon les valeurs de l'Université, dans le respect de ses missions, en considérant sa responsabilité.

Dans le cadre des activités partenariales, l'Université respecte les valeurs éthiques suivantes :

- L'intégrité, en étant honnête, sincère et authentique.

- *L'équité, l'impartialité et la non-discrimination.*
- *La fiabilité, la transparence et l'indépendance.*
- *L'esprit critique et le respect de la pensée raisonnée.*
- *La responsabilité dans la gestion des biens, des ressources et de l'environnement.*
- *Le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes.*
- *La transmission objective des savoirs académiques.*

En relation avec ces valeurs, l'Université s'engage à :

- *Assumer sa responsabilité sociétale et environnementale*
- *Développer des actions de solidarité*
- *Assurer l'égalité homme-femme*
- *Encourager la pluralité des partenaires, source d'impartialité*

L'activité partenariale respecte les libertés suivantes :

- *Liberté académique*
- *Liberté de publication*

Dans le cadre d'une ambition scientifique commune, l'Université reconnaît le droit à l'exploitation par le partenaire des résultats de la collaboration, avec le cas échéant un partage équitable du retour financier. L'Université s'engage à mettre en œuvre les dispositions du Code de la Recherche afin de favoriser la valorisation de la recherche publique et de stimuler la collaboration entre la recherche publique et privée.

Discussions sur l'application de la charte.

Annexe au contrat ou convention avec le partenaire.

Pouvoir s'appuyer sur la charte dans la contractualisation.

A. Keller demande si cette charte remettrait en question la convention avec l'université de la Habana à Cuba ou sur le bétonnage du plateau.

P. Lesot trouve que c'est compliqué et que ce n'est pas aux scientifiques de s'assurer que le partenaire respecte les valeurs énumérées dans cette charte (sauf cas exceptionnel et évident). C'est déjà difficile de trouver des financements, de monter des projets, ...

Encore une nouvelle tâche qui va compliquer la vie des C/EC, non?

Commentaire de P. Lesot : est-ce le rôle des C/EC de Paris-Saclay de faire du lobbying auprès de leurs (potentiels) partenaires pour que ces derniers adoptent les valeurs que prône l'UPSaclay ?

Exemple de contradictions : valeurs écologiques de l'UPSaclay (que nos partenaires devraient adopter, alors que le plateau de Saclay se fait bétonner?)

Question (P. Lesot) : A quel niveau de partenariat devrait s'appliquer cette charte

=> Réponse : à tous les niveaux!

A. Keller demande si le premier paquet de points du paragraphe 2 est au même niveau que le second et 3eme paquets. Une modification sera effectuée pour qu'il soit clair que tous ces points soient au même niveau?

L. Fayard, pose la question de la compréhension par les partenaires de ces valeurs, et prend comme exemple l'égalité homme-femme par des pays comme la Turquie ou des pays du golfe ou des université japonaises qui ne sont pas mixtes. L'application de cette charte lui paraît difficile mais qu'il faut tout de même essayer.

Vote : 1 abstention.

IV. Informations sur les objets interdisciplinaires

(T. DORÉ, E. DUFFOUR GERGAM)

Triple aspects : recherche, formation et innovation

40 projets déposés, 24 présélectionnés.

-Discussions avec les porteurs de projets -> fusion de 2 projet, intégration d'un autre et réorientation pour Quantum.

-Comités d'accompagnement en place pour vérifier que la trajectoire de ces "objets" est satisfaisante et satisfait le tryptique recherche, formaton et innovation.

-Proposition de Scientific and Educational Advisory Boards (SEAB)

ça avance...